

Complément de concertation 2020 / 2021

Adaptation des modalités de concertation suite aux retours des membres du COLAC

LES PRINCIPES DE PRISE EN CONSIDERATION PAR SNCF RESEAU DES RETOURS DES MEMBRES DU COLAC SUR LES MODALITES DE LA CONCERTATION

SNCF Réseau a transmis fin octobre 2020 aux membres du COLAC une information sur les modalités d'information et de participation du public qu'elle envisage pour les compléments de concertation avec le public prévus fin 2020 et au 1^{er} semestre 2021.

Les membres du COLAC ont fait part de leurs retours avec des avis partagés sur l'opportunité de maintenir ou différer la concertation avec le public prévue par SNCF Réseau et des propositions d'adaptation du dispositif initialement envisagé :

- La période de confinement et ses incidences possibles sur les modalités de la concertation a suscité l'expression de certains membres du COLAC :
 - Le passage à des réunions à distance pourrait limiter la participation de certains publics (fracture numérique) et limiter la couverture médiatique de la concertation
 - Le contexte de crise sanitaire pourrait éloigner les préoccupations du public des enjeux ferroviaires et du projet LNPCA
- Pour d'autres membres du COLAC, le recours à des modalités distancielles et des modalités présentielle permettant à chacun de s'informer et s'exprimer devrait permettre :
 - De ne pas retarder le calendrier d'avancement du projet compte tenu de l'urgence partagée d'amélioration des mobilités du quotidien
 - De favoriser une participation élargie de certains publics qui participent peu avec les modalités usuelles

Afin de prendre en considération les attentes et les craintes exprimées par les membres du COLAC, SNCF Réseau a prévu d'adapter le dispositif de concertation selon les principes suivants :

- Maintenir le principe de la concertation avec le public du 20 novembre au 20 décembre 2020 sur les 3 opérations : Gare TER de Cannes-La-Bocca, La Pauline, Gare ouest toulonnais de la navette toulonnaise)
- Prévoir la tenue de réunions publiques **uniquement** hors période de confinement avec à ce jour des modalités mixtes, présentielle et à distance, avec basculement uniquement en distanciel en fonction de l'évolution des conditions sanitaires (poursuite du confinement au-delà du 1/12) :
 - 2 décembre à 18h pour St-Cyr
 - 3 décembre à 18h pour Sanary
 - 8 décembre à 18h pour La Pauline
 - 10 décembre à 18h pour Cannes-La-Bocca
- Compléter le dispositif initialement envisagé avec des modalités supplémentaires permettant à tous les publics (yc ceux exclus du numérique) d'être informés sur les modalités de la

concertation, sur le contenu des opérations proposées à la concertation et de pouvoir exprimer leurs contributions à l'attention du maître d'ouvrage

LES MODALITES DE CONCERTATION ADAPTEES

- Dispositif d'invitation à participer :

- Envoi le 20 novembre de 2 e-mailings aux acteurs des Alpes-Maritimes et du Var, inscrits dans la base de données des acteurs pour annoncer la concertation et présenter les modalités d'information et de participation
 - Le site web du projet LNPCA comprendra une fonctionnalité permettant à chaque participant qui le souhaite de s'inscrire pour être référencé dans la base de données des acteurs
- Envoi de communiqués de presse à Nice Matin et Var Matin, 7 jours avant chaque réunion publique et relance 2 jours avant, chaque communiqué comprenant :
 - Les modalités d'inscription aux réunions publiques
 - Les modalités d'information (livrets) et de participation (registres) en mairies
 - Un numéro de téléphone permettant de contacter SNCF Réseau pour commander un livret de concertation (information) et participer par courrier (équivalent du principe de la CARTE T)
- Annonces presse (1/4 page) le 28 novembre dans Var Matin et le 5 décembre dans Nice Matin informant des modalités d'information et de participation
- Envoi d'affiches et d'articles aux 5 mairies concernées, pour qu'elles puissent éventuellement relayer les modalités de participation sur leurs supports informationnels communaux
- Spot radio diffusé durant la semaine précédant les réunions publiques (24 novembre au 1 décembre pour le Var / 2 au 9 décembre pour Cannes) sur les radios locales des villes concernées (Cannes Radio, Kiss FM, NRJ Nice, Nostalgie Nice, Kiss FM La Ciotat, Cherie FM Toulon, Mistral Toulon, Nostalgie Toulon, Virgin Toulon, France Bleu Azur & Provence) pour annoncer la concertation
- Distribution du livret d'information dans les commerces de l'hypercentre des communes / quartiers concernées par les opérations : St-Cyr/Mer, Sanary, La Garde, La Crau, Cannes La Bocca
- Relance auprès des journalistes de Nice Matin et de Var Matin la veille de chaque réunion
- Demande de SNCF Réseau à France Bleu Provence d'organisation d'une émission radio sur l'opération de la gare ouest-toulonnais avec questions des participants (sous réserve d'acceptation par France Bleu Provence)

- Dispositif d'information sur le contenu des opérations proposées à la concertation (Gare TER de Cannes-La-Bocca, La Pauline, Gare ouest toulonnais de la navette toulonnaise) :

- Mise en ligne sur le site internet des livrets supports 10 jours avant la date de chaque réunion publique
- Envoi de livrets papier aux membres du collège des acteurs qui souhaitent en distribuer à des acteurs locaux (réseaux associatifs, réseaux économiques, ...)

- Mise à disposition des livrets papier dans les 5 mairies concernées avant chaque réunion publique
- **Dispositif de recueil des expressions des participants :**
 - Site internet du projet LNPCA avec formulaire de dépôt d'une question, d'un avis ou d'une contribution, ouvert sur toute la période de concertation – engagement SNCF réseau de répondre
 - Registres papier disponibles dans les 5 mairies concernées, à partir de la date de mise à disposition des livrets
 - Enveloppes pré-affranchies + livrets adressés aux personnes exclues du numérique en ayant fait la demande par téléphone afin de leur permettre de transmettre leurs contributions à SNCF Réseau (numéro de téléphone indiqué dans le dispositif d'information du public)
 - Tenue des réunions publiques après la période de confinement actuellement définie (soit à partir du 2 décembre), afin qu'elles puissent, si le contexte sanitaire le permet (arrêt du confinement), se tenir avec des modalités mixtes en présentiel et à distance, selon les demandes des participants :
 - Les personnes souhaitant participer à ces réunions publiques seront invitées à s'inscrire au préalable, afin de permettre de :
 - Respecter la jauge des salles
 - Pouvoir être contactées en cas de bascule de la réunion présentielle en distanciel, si le contexte sanitaire obligeait SNCF Réseau à le faire
 - Permettre l'accès à distance aux participants qui le souhaiteraient, même si les réunions peuvent avoir lieu en présentiel
 - Recueillir les questions des participants qui le souhaiteraient, en amont des réunions et mettre en ligne ces questions sur le site internet
 - Les participants souhaitant présenter un support pourront le faire, après échange avec le garant, dès lors que leur support sera transmis au MOA en amont de la réunion (si possible 24h avant dans un souci d'organisation des échanges et de mise en place des présentations)
 - Dans le cas où ces réunions publiques devraient avoir lieu en distanciel uniquement (prolongation de la période de confinement, mesures sanitaires restrictives après le 1^{er} décembre) :
 - Le garant de la concertation sera étroitement associé aux moyens d'animation à distance de la réunion, ce qui lui permettra de visualiser les participants souhaitant prendre la parole (ex. : activation de la main levée dans l'outil ZOOM)
 - Les réunions seront enregistrées et mises en ligne sur le site internet, afin de permettre à tout un chacun de pouvoir les visionner et formuler sa contribution sur le site internet directement (formulaire en ligne) ou par courrier
 - Permanences de SNCF Réseau, à distance en visio ou au téléphone, à partir d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone ou par formulaire internet.

Les différentes dates, lieux des réunions et dates des permanences seront communiqués au public dans le cadre des documents d'information sur le dispositif de concertation, préalablement à son démarrage au moment des annonces gouvernementales au plus tard.



LIGNE NOUVELLE
PROVENCE COTE D'AZUR

Complément de concertation 2020 - 2021
Adaptations des modalités de concertation